



## Vote du budget primitif

*Maintenir un niveau d'investissement élevé et organiser la meilleure qualité de service possible sans augmenter les taux de la fiscalité prélevée par la commune et toujours sans avoir recours à l'emprunt, telles sont les caractéristiques du budget 2016 qui vous est présenté ici. Une nouvelle fois les investissements ont été privilégiés car ils améliorent l'accueil et l'accessibilité de nos bâtiments communaux et permettent de proposer de nouvelles activités ou services, de réaliser de nouveaux parcours piétonniers, de refaire complètement des voiries anciennes. Ce budget se veut ambitieux mais maîtrisé, avec des investissements importants pour mieux préparer notre cadre de vie au monde de demain et avec un fonctionnement qui cherche à répondre au jour le jour aux attentes de nos concitoyens dans le cadre strict de l'intérêt collectif.*

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 à L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de Saint-Brice-Courcelles a adopté le Budget Primitif de la commune pour l'année 2016 lors de sa séance du 24 mars 2016. Cette séance du Conseil Municipal avait été précédée de deux autres réunions dédiées à l'analyse de ce budget :

- Un Débat d'Orientations Budgétaires, qui doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, avait eu lieu le 23 février 2016. Il a permis aux élus de débattre des grandes lignes du budget.
- Une commission plénière a eu lieu le 15 mars 2016 au cours de laquelle a été présenté aux élus le détail des recettes et des dépenses prévues pour l'année 2016 afin de faire les arbitrages nécessaires.

## La clôture de l'exercice comptable de 2015

Le vote du budget 2016 a été précédé de l'approbation du compte de gestion transmis par la trésorerie municipale et du vote du compte administratif pour l'année 2015. Les dépenses et les recettes réelles de 2015 ont donc pu être constatées avant le vote du budget. Le total des dépenses de fonctionnement constatées pour l'exercice 2015 représentait 82 % des estimations du budget 2015. Les recettes de fonctionnement constatées représentaient quant à elles 103,9% des recettes prévisionnelles. Le résultat cumulé de l'exercice 2015 a donc pu être directement affecté dans le cadre de la définition du budget 2016 de la manière suivante :

- affectation en réserves du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2015 (reste à réaliser et déficit d'investissement de 2015), soit 1 212 578,69 €;
- report de l'excédent, en recettes de fonctionnement pour un montant de 5 479 965,16 €.

Ces montants intégrés dans les recettes du budget de fonctionnement et d'investissement 2016 assurent l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement prévues en 2016.

## Le budget 2016 : La section de fonctionnement

### Les principales recettes de fonctionnement pour 2016

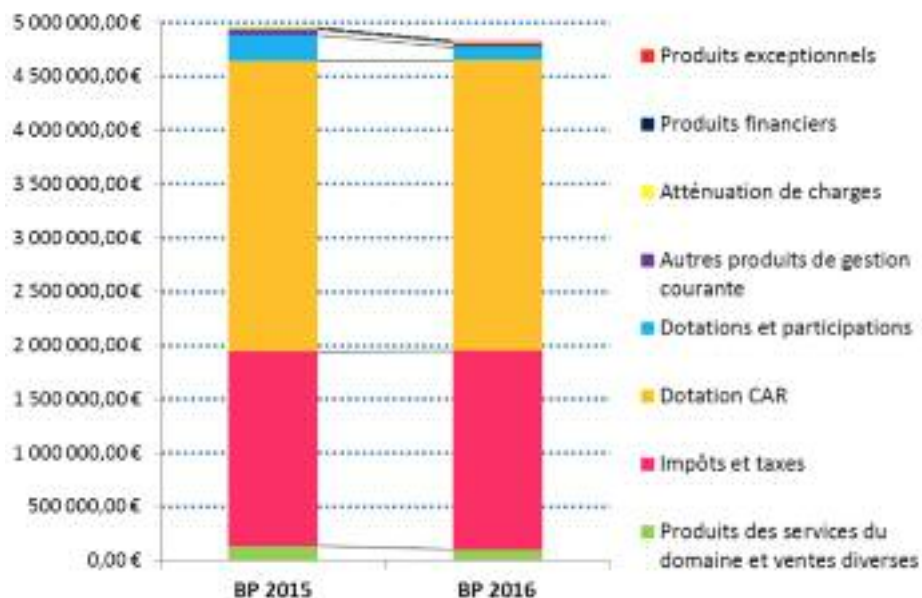
#### Une baisse des recettes de fonctionnement de plus de 2%

Les recettes réelles prévisionnelles de la commune pour l'exercice 2016 s'établissent à 4 832 696,00 €, contre 4 948 916,00 € au budget primitif 2015, ce qui représente une baisse de recettes de 2,35%.

#### Une nouvelle baisse en 2016 de la DGF

Cette baisse s'explique notamment par la baisse prévisionnelle, pour la deuxième année consécutive de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Une deuxième baisse de près de 93 000 € est en effet attendue sur cette dotation de l'Etat dans le cadre de la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques. À ce rythme la situation risque fort de se renverser et c'est la commune qui probablement devra contribuer pour partie au financement de l'Etat.

Recettes de fonctionnement



Pour l'instant les recettes prévisionnelles se répartissent comme sur le graphique ci-dessus

## Un maintien des compensations versées par Reims Métropole

Au-delà de la baisse de DGF, on note un maintien des compensations de la communauté d'agglomération, Reims Métropole, aucun transfert de compétence entre la commune et la communauté n'ayant été opéré depuis 2015. Il s'agit de la dotation d'attribution de compensation pour 2 555 007 euros qui correspond au reversement de la contribution économique territoriale, anciennement taxe professionnelle qui n'est plus directement perçue par la commune depuis 2004. Il s'agit également de la dotation de solidarité versée par Reims Métropole pour un montant de 147 000 euros.

## Pas de modification des taux d'imposition depuis 2003

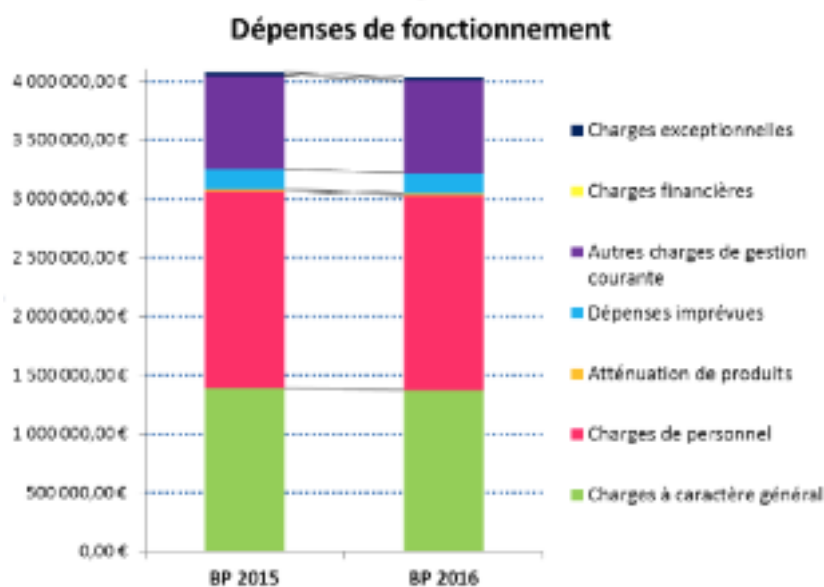
Pour ce qui est des autres recettes de fiscalité directe, le conseil municipal a décidé pour la treizième année consécutive de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes directes perçues par la commune pour 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,49 % qui rapportera 481 728 euros
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,84 % qui rapportera 1 272 884 euros
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,27 % qui rapportera 20 631 euros

Le produit augmente légèrement en 2016, de 1,3%, ce qui est principalement dû d'une part à la revalorisation des bases locatives de 1% qui a été effectué au niveau national, et d'autre part l'augmentation des surfaces retenues du fait de l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire communal.

A ces recettes annuelles s'ajoute le résultat reporté de l'année 2015, pour 5 479 965,16 €, soit un total de recettes de fonctionnement établi à 10 341 660,00 €, ce qui permet de supporter les dépenses de fonctionnement et de financer, sans recourir à l'emprunt, toutes les dépenses d'investissement de l'année 2016.

## Les dépenses de fonctionnement pour 2016



### Des dépenses en baisse de 1% environ

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre, s'établissent à 4 037 875,00 euros en 2016, soit 1% de moins que les dépenses inscrites au budget 2015.

### Une baisse principalement observée sur les charges à caractère général et les dépenses de personnel

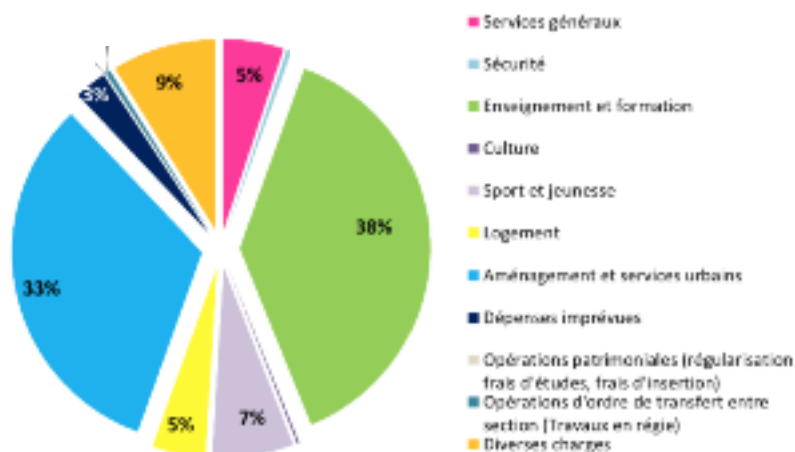
Les principales baisses ont été opérées sur les dépenses à caractère général qui diminuent de 1% environ et les charges de personnel qui baissent de 1,3%.

La baisse des charges à caractère général s'explique par des recherches d'économies sur certains postes (fournitures de petit équipement, fournitures de voirie, entretien de bâtiments, maintenance). Les dépenses de personnel diminuent quant à elle suite à différents départs d'anciens agents qui ont remplacés par des agents plus jeunes et par une externalisation de certaines missions précédemment assurées en interne.

On notera à cet égard que la commune a fait le choix depuis septembre 2014 d'intégrer un jeune apprenti dans son équipe en charge des espaces verts.

### La répartition par domaine de compétence

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et hors dotation aux amortissements se répartissent selon différents domaines de compétence, comme présenté sur le graphique ci-contre. Les principales dépenses concernent les services généraux, l'enseignement, le sport et la jeunesse ainsi que les aménagements et services urbains.



## Zoom sur l'enseignement et la formation

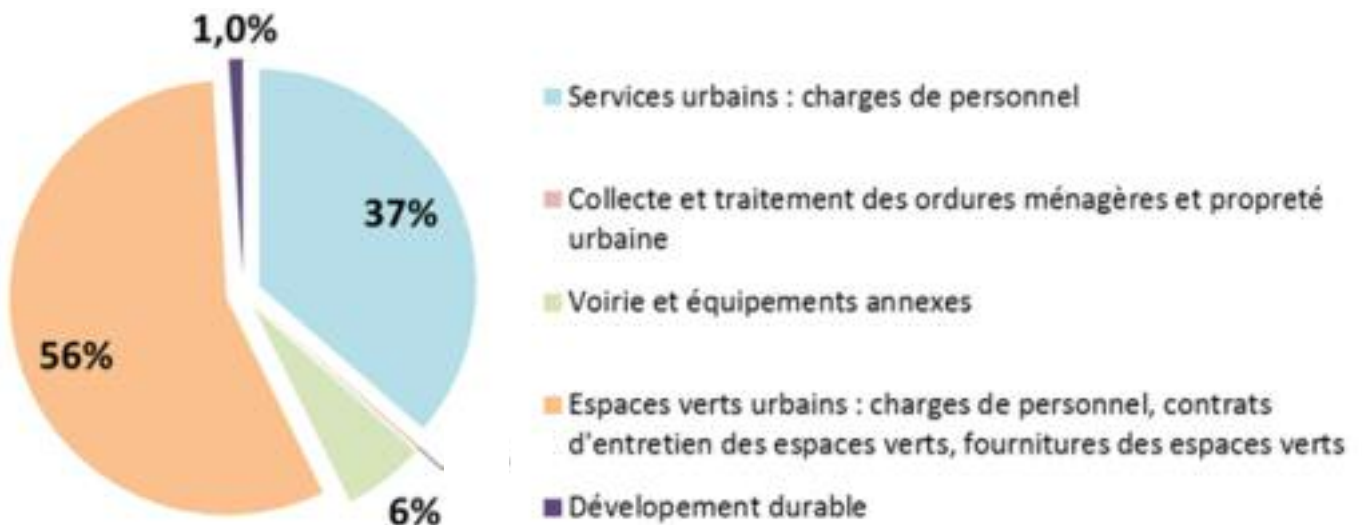
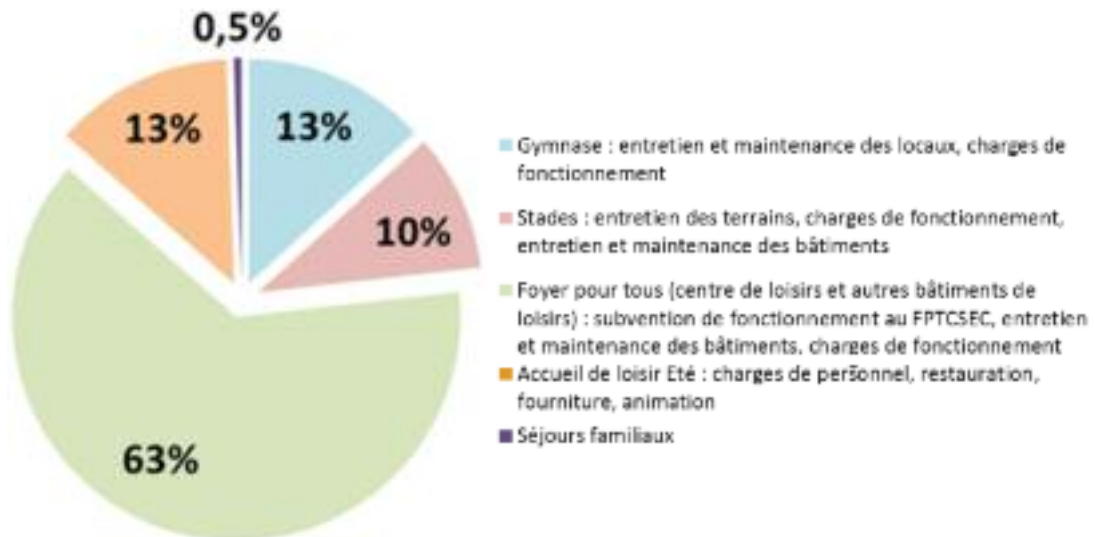


Ce domaine représente en fonctionnement près de 670 000 euros dont les dépenses sont réparties en 4 sous-domaines (services communs, école maternelle, école élémentaire, services annexes), tels que représentés ci-contre. Les dépenses concernent les charges à caractère général, notamment pour les bâtiments dédiés à l'enseignement et la restauration scolaire (près de

300 000 €) et les charges de personnel pour les ATSEM des écoles maternelles et le personnel d'entretien des locaux de l'école élémentaire et du restaurant scolaire (212 000 €). Elles comprennent également la subvention de la commune à la caisse des écoles (71 798,00 €), ainsi que les subventions des autres associations en lien avec la vie sociale de la commune (70 000 €).

## Zoom sur le sport et la jeunesse

Les dépenses de ce champ de compétence s'élèvent à plus de 750 000 euros. 63% d'entre elles concernent le centre social (subvention communale et dépenses d'entretien et de maintenance du bâtiment) et les autres bâtiments dédiés aux associations de loisirs. Le reste des dépenses concernent l'accueil de loisirs de l'été organisé directement par la commune pour les 3-10 ans, et les dépenses de fonctionnement du gymnase et du stade.



## Zoom sur l'aménagement et les services urbains

Les dépenses de ce domaine s'élèvent à 970 000 euros environ et concernent essentiellement les charges de personnel des services voiries et espaces verts de la commune (613 000 euros), ainsi que les dépenses nécessaires à l'entretien des voiries et des espaces verts de la commune (propreté, contrats d'entretien, fournitures...)

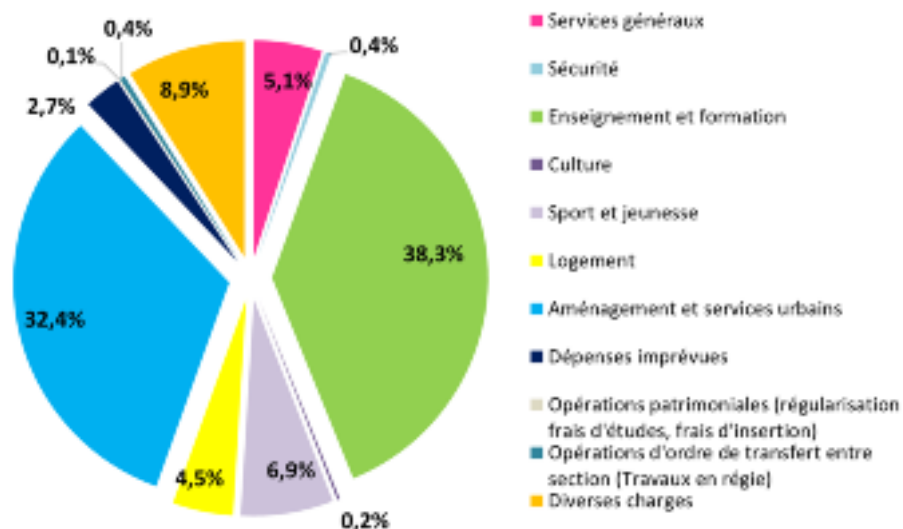
## Le budget 2016 : La section d'investissement

### Les principales recettes de fonctionnement pour 2016

Un autofinancement suffisant nous permet, une nouvelle fois, de ne pas recourir à l'emprunt. Les recettes et dépenses de fonctionnement ainsi estimées permettent de dégager un autofinancement annuel de 823 821,00 euros, auquel s'ajoute le report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 (5 479 965,00 euros). Cet autofinancement, pratiquement total, permet de financer les investissements programmés par la commune.

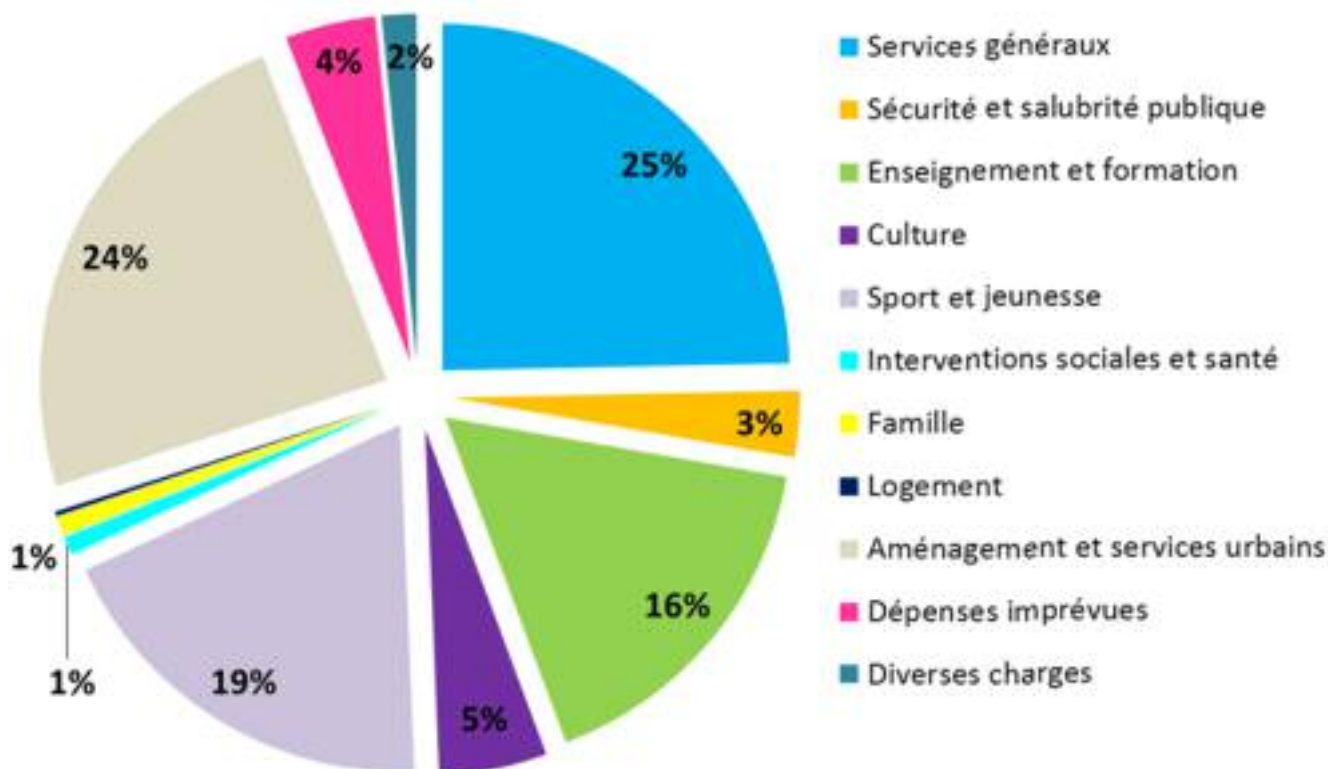
Seules 4% de recettes externes viennent compléter le financement.

Ces autres recettes d'investissement sont relativement faibles, estimées à 290 000 € environ. Elles comprennent essentiellement le fonds de compensation de la TVA, estimé à 230 000 € environ et quelques reliquats de subvention d'investissement attendus pour 2016.



### Les dépenses d'investissement prévues au budget 2016

La section d'investissement s'équilibre à 7 809 912,00 euros, y compris les restes à réaliser de l'année 2015 (636 404,00 euros pour des travaux actuellement en cours) et les opérations patrimoniales et d'ordre de transfert entre section (amortissement des immobilisations et travaux en régie).



### La répartition par domaine de compétence

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2016 (hors restes à réaliser) se répartissent selon différents champs de compétence, tels que présentés sur le graphique ci-contre.

Les principales interventions de la commune au titre des investissements concernent l'enseignement et la formation pour 2 774 000 euros inscrits en 2016 et l'aménagement pour 2 345 000 euros.



## Zoom sur l'enseignement et la formation

*On distingue dans ce domaine les investissements relatifs aux écoles maternelle, élémentaire et aux services annexes de l'enseignement.*

### L'école maternelle

Plus de 2,2 millions d'euros sont prévus pour réaménager l'école maternelle. Les deux bâtiments existants seront complétés par un bâtiment de liaison. Une entrée unique y sera aménagée pour permettre l'accès dans toute l'école à l'intérieur de laquelle l'évolution des enfants sera facilitée. D'autre part l'intégralité de la toiture du bâtiment 2 sera reprise car celle-ci connaît quelques soucis d'étanchéité. Enfin, cet ensemble globalement plus spacieux et rénové accueillera à terme la future bibliothèque/médiathèque municipale. Dans ce poste de dépense est aussi prévu l'achat de matériel pédagogique pour l'école maternelle.

Suite à l'expérimentation faite l'an passé qui s'est avérée très favorable l'achat de tablettes numériques supplémentaires a été prévu. En effet l'engagement de l'équipe enseignante avec un suivi réalisé par les services de l'académie a permis d'avancer vite pour le grand bénéfice des enfants. Ceux-ci se sont vite emparés de ces nouvelles méthodes d'apprentissage.

### L'école élémentaire

Pour l'école élémentaire, ce sont 327 000 euros qui ont été provisionnés, pour la mise en accessibilité du bâtiment à étage de l'école Prévert, avec la création d'un ascenseur, pour des travaux de rénovation intérieure qui comporte le réaménagement complet des sanitaires afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et pour d'éventuels travaux de toiture. Une enveloppe a également été ins-



crité pour prévoir l'achat d'équipements numériques. Enveloppe qui pourra être utilisée dès lors que le projet d'école correspondant sera proposé en mairie comme cela



avait été fait pour l'école maternelle.

### Les services annexes

S'agissant des services annexes, une provision a été réservée pour une étude sur la rénovation et l'extension du restaurant scolaire.

### Zoom sur l'aménagement et les services urbains

Ce poste de dépenses concerne les travaux de voirie prévus sur la commune pour 1 178 000 euros : réhabilitation de la rue Schweitzer, du chemin du Temple, de l'impasse du Bocquet, finalisation du cheminement sur les voies ferrées de la CCI, aménagement du cheminement devant les commerces de la rue Robespierre qui est actuellement dégradé par le développement des racines des arbres... Une réunion de concerta-



# Budget .....



tion a eu lieu avec les commerçants afin de limiter au mieux la gêne des usagers pendant ces travaux prévus sur deux semaines cet été.

Il concerne également les investissements pour les espaces verts urbains pour 143 000 euros : achat d'outillage, achat de mobilier urbain, réalisation de plantations et d'aménagements paysagers en lien avec les opérations de voirie...

Le reste de l'enveloppe comprend notamment une provision pour des acquisitions foncières sur le territoire de la commune.

## Zoom sur le domaine du sport et de la jeunesse

Une enveloppe de 500 000 euros environ d'investissement est consacrée au domaine du sport et de la jeunesse.

Au niveau des équipements sportifs existants, cette enveloppe concerne des provisions pour des travaux de toiture au gymnase (50 000 euros) et des travaux au niveau du stade de football pour la création d'un puits permettant l'arrosage des terrains à moindre coût. Suite à de nouvelles demandes d'équipement concernant les activités de danse, une étude est conduite afin de trouver les meilleures solutions.

Enfin, des dépenses d'investissement d'un montant de 422 000 euros sont budgétées pour l'aménagement sur les bords de Vesle d'un équipement de type city stade, pour la réalisation d'une placette multisports au sein du parc du Mont Hermé et pour la création d'un abri couvrant la petite piste du boulodrome.



## Les subventions attribuées

Organisme subventionné	Subventions octroyées en euros	Organisme subventionné	Subventions octroyées en euros
ASSBC Athlétisme	850	Prévention routière	80
Basketball	4 508	Méli même	4 000
Pleine Nature	350	CASPEM	8 535
Football	9 378	Ste horticole Reims	250
Handball	15 500	Conseil des jeunes	400
Judo	2 400	Ravalement de façade	1 825
Pétanque	1 300	Saint Brice Harmony	1 005
Tennis de table	900	Plein Feux	10 000
Twirling-bâton	900	Le MARS	300
Comité de jumelage	500	Association rémoise les amis des bêtes	330
Club féminin	300	UNAFAM	150
Croq'notes	774	Aradopa	764
Toujours verts	542	FONJEP	17 638
Ecole de musique	57 000		

Pour les associations sportives, la méthodologie mise en place depuis 2012 pour l'attribution de la subvention de fonctionnement a été poursuivie en 2016. Un tiers de l'enveloppe globale de subvention dédiée aux associations sportives pour 2016 est ainsi réparti entre elles, en fonction de critères objectifs, liés à l'activité de chaque association et plus particulièrement : au nombre et à la sociologie des adhérents, à la communication de l'association via l'Info municipal, à l'importance du bénévolat, à la volonté de l'association d'obtenir des recettes autres que celles provenant de la seule subvention communale et à la participation à des actions fédératives au bénéfice des habitants de la commune.